

MUSIC IN AFRICA LIVE – AIDES AUX SHOWCASES

La Fondation Music In Africa invite les acteurs de l'industrie de la musique basés en Afrique à soumettre une demande de financement dans le cadre du projet Music In Africa Live (MIAL), qui vise à aider les musiciens et l'industrie musicale dans son ensemble à faire face aux nouvelles réalités et aux défis générés par la pandémie COVID-19.

Couvrant tous les pays africains, l'objectif de MIAL est d'offrir un soutien financier aux opérateurs, pour leur permettre de créer des contenus de haute qualité, de les commercialiser, de les promouvoir et de les présenter à un public élargi, principalement via des moyens numériques, et de faciliter la création et la diffusion de contenus éducatifs en vue d'améliorer les compétences et de permettre aux professionnels de s'adapter aux besoins de l'industrie musicale en mutation.

Des milliers de musiciens africains ont été touchés par la pandémie COVID-19, qui a entraîné des restrictions sans précédent à travers le continent. Les musiciens et professionnels africains vivant principalement du spectacle vivant se trouvent actuellement en grande difficulté. Alors que les plateformes des réseaux sociaux offrent aux opérateurs des moyens alternatifs de diffuser leurs contenus, de nombreux musiciens ont du mal à joindre les deux bouts.

Music In Africa Live cherche à permettre aux musiciens de générer des revenus à travers des concerts numériques, tout en soutenant des projets de renforcement des capacités qui développent des compétences essentielles parmi les professionnels en utilisant des moyens numériques.

Aides aux Showcases

Ces aides soutiennent la production de concerts live de musiciens africains, en version numérique de haute qualité avec, en mettant l'accent sur les productions professionnelles qui offrent aux participants une réelle visibilité et des opportunités, notamment en matière d'export.

Les projets présentés doivent commencer à partir du 15 octobre 2020 et être finalisés avant le 15 décembre 2020.

La date limite de candidature pour l'ensemble des aides est le 26 septembre 2020 (23h59 CAT).

Qui peut candidater ?

Cette opportunité est ouverte aux entreprises ou organisations ayant besoin d'un soutien financier pour produire, de manière professionnelle, des concerts live en version numérique de haute qualité comme décrit dans cet appel. Bien que seules les entreprises et organisations puissent postuler, elles doivent être en mesure de démontrer que leurs projets bénéficieront principalement aux musiciens en leur offrant des opportunités rémunératrices en matière de prestation et de visibilité, comme décrit dans cet appel.

- Les candidats doivent être basés en Afrique ;
- Les candidats et tous les participants au projet doivent être âgés de plus de 18 ans ;
- Les candidats doivent avoir une preuve officielle de leur existence légale ;
- Les candidats doivent avoir un compte bancaire valide ;
- Les candidats doivent exister depuis au moins 2 ans ;
- Les candidats doivent pouvoir attester d'au moins 3 concerts live produits au cours des 4 dernières années (depuis 2017) ;
- Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature dans le cadre de cet appel.

Projets éligibles

- Les concerts proposés doivent avoir lieu en Afrique.
- Les concerts doivent commencer à partir du 15 octobre 2020 et doivent être terminés avant le 15 décembre 2020.
- Tous les concerts proposés doivent être des concerts en direct. Pour plus de clarté, cela signifie que l'audio des performances ne doit pas provenir de matériaux préenregistrés.
- Les concerts sont produits principalement pour un public en ligne. Cela signifie que les candidats sont en mesure de diffuser en direct à un public virtuel ou de reconditionner l'enregistrement pour une diffusion numérique à une date ultérieure, dans la semaine suivant l'enregistrement, et au plus tard le 15 décembre 2020.
- Les projets proposés doivent mettre en valeur des talents de haute qualité prêts à l'export à l'échelle régionale ou internationale.
- Les candidats doivent garantir l'exécution professionnelle de tous les aspects de la production, notamment en ce qui concerne le son et les lumières.
- Les projets qui offrent au public l'opportunité de découvrir de nouveaux talents seront privilégiés.
- Cet appel est ouvert à des concerts de toutes sortes et il n'y a aucune restriction quant aux lieux utilisés, tant que le produit final est de haute qualité.
- La liste des artistes, leur profil et une preuve d'engagement (par exemple, un e-mail ou une lettre) seront requis.
- Les candidats doivent démontrer comment ils prévoient de promouvoir le concert auprès d'un public élargi (par exemple en utilisant les réseaux numériques existants, des fan bases, des partenariats et autres stratégies).
- Tous les enregistrements doivent être réalisés et diffusés en HD ou dans d'autres formats supérieurs.
- Les plates-formes de diffusion seront Facebook, YouTube et le site Web Music In Africa. Les candidats sont invités à proposer d'autres plateformes complémentaires de leur choix.
- Tous les artistes ou interprètes éligibles au paiement doivent être africains.
- À la lumière du COVID-19, toutes les activités doivent être mises en œuvre en conformité avec les protocoles de sécurité.

Événements ou projets non éligibles

- Enregistrement d'albums ;
- Projets de recherche universitaire ;
- Bourses et bourses d'études ou de formation ;
- Événements de collecte de fonds, tels que les galas de charité ;
- Projets soutenant les partis politiques ou la foi religieuse ;
- Projets non basés sur un concert.

Soutien de Music In Africa Live

1. Aides aux showcases (niveau 1) : 5 000 €

Nombre minimum d'artistes individuels bookés et payés avec l'aide allouée : 10

2. Aides aux showcases (niveau 2) : 8 000 €

Nombre minimum d'artistes individuels bookés et payés avec l'aide allouée : 16

Coûts éligibles

Le budget doit suivre strictement les directives suivantes :

1) Coûts de production (38%)

Les éléments pouvant être inclus comme coût de production sont :

- Location de salles et ingénierie du son
- Matériel de sonorisation et location de backline
- Tournage professionnel de haute qualité
- Éclairage de scène et ingénierie
- Scénographie
- Équipe technique
- Post-production et modifications du contenu produit

2) Cachets artistiques (40%)

Il s'agit des honoraires versés directement aux artistes interprètes (chaque individu impliqué dans la prestation scénique, quel que soit son rôle) pour leur prestation. Pour plus de clarté, le montant fixe ne peut être inférieur à 200 € par artiste / interprète.

Les honoraires versés aux managers (des artistes interprètes) seront limités à un manager par groupe, sur la base du cachet versé à chaque artiste et couvert par MIAL en plus du montant fixe de l'aide allouée (niveau 1 ou niveau 2).

3) Marketing (4%)

Il s'agit des coûts de promotion de la production auprès d'un public élargi, en utilisant les lignes directrices fournies.

4) Frais de gestion du projet (8%)

Il s'agit d'une contribution aux coûts liés à la gestion de l'aide financière et à l'établissement de rapports, aux coûts d'impression, d'Internet et de téléphone.

5) Assistance RH (10%)

Il s'agit d'une contribution aux coûts du personnel chargé de la mise en œuvre du projet.

Tous les coûts non listés ci-dessus seront considérés comme non éligibles.

Comment soumettre un projet ?

1. Lisez attentivement l'appel à candidatures.
2. Remplissez et soumettez le formulaire de demande en ligne en **ANGLAIS** ou en **FRANÇAIS**. Les candidatures par e-mail ne seront pas prises en compte.

REMARQUE : Le formulaire ne permet pas aux candidats de sauvegarder et de compléter plus tard. Avant de le remplir, assurez-vous d'avoir à disposition tous les documents et informations requis.

Pièces jointes obligatoires

- Document de déclaration de l'entreprise / organisation (une constitution ou un document fondateur similaire est acceptable pour les nouvelles organisations qui ne sont pas encore enregistrées)
- Liste des artistes, profile et preuve d'acceptation (par exemple un e-mail ou une lettre)
- Liens vers au moins 3 concerts live produits au cours des 4 dernières années (depuis 2017)
- Budget : téléchargez le modèle de budget à utiliser en **ANGLAIS** ou en **FRANÇAIS**.

Processus de sélection

Date limite de candidature : 26 septembre 2020 (23h59 CAT).

- Les candidatures éligibles seront examinées par le jury de Music in Africa Live.
- Seuls les candidats retenus seront informés au plus tard le **6 octobre 2020**.
- Seules les candidatures complètes seront examinées.
- Seules les candidatures soumises via le formulaire en ligne seront prises en compte.
- Les demandes tardives ne seront pas prises en considération.

Formulaires

Vous pouvez postuler en français ou en anglais.

Accédez au formulaire de candidature en ANGLAIS [ici](#).

Accédez au formulaire de candidature en FRANÇAIS [ici](#).

Pour toute demande et information, envoyez un courriel à claire@musicinafrica.net.